conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

03.05.18 N° de **Date** l'article d'émission:

(03.05.18) 1 / 10 Version Page

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

Utilisation générale

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG

Otto-Hahn-Str. 2 D - 40699 Erkrath Tel. +49 (0) 211-2509-0 Fax. +49 (0) 211-2509-497 info@schmincke.de www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire: lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30 Tel. +49 (0) 211-2509-474

labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements

d'urgence Téléphone Emergencycall Berlin (0.00-24.00) german/english

+49 30 / 30686790

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)





<u>Mention</u>

Attention

d'avertissement

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

03.05.18 N° de **Date** l'article d'émission: 2 / 10 (03.05.18) Version Page

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des veux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004: 5 - 15 % agents de surface non

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Huile d'écorce d'orange tensio-actif anionique ester

Numéro CAS EINECS / ELINCS / NLP Numéro d'identification UE Numéro de commerce international Numéro d'enregistrement REACH N° RTECS Code DG-EA (Hazchem)

Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

1-methoxy-2-propanol: 10 - 20 %

CAS: 107-98-2

REACH: 01-2119457435-35-xxxx

Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H336

Substance 3

methyl decanoate: 2,5 - 10,0 %

CAS: 110-42-9

REACH: 01-2119487998-07-xxxx

Skin Irrit. 2; H315

Substance 5

(2-methoxymethylethoxy) propanol: 10 - 25 %

CAS: 34590-94-8

REACH: 01-2119450011-60-xxxx

Substance 2

d-limonene: 2,5 - 10,0 %

CAS: 5989-27-5

Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic Chronic 1; H410 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226 / Skin Irrit. 2; H315

/ Skin Sens. 1; H317

Substance 4

poly (ethylene oxide) mono-2-propylheptyl ether: < 3 %

Acute Tox. 4; H302 / Eye Dam. 1; H318

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

 N° de
 Date
 03.05.18

 l'article
 d'émission:

 Version
 5 (03.05.18)
 Page
 3 / 10

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Etendre ensuite de la crème sur la peau.

Contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone Mousse extincteur à sec brouillard d'eau poudre

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inspirer les vapeurs. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate. voir rubrique ###

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de Date 03.05.18

l'article d'émission:

Version 5 (03.05.18) Page 4 / 10

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Assurer une aération suffisante. voir rubrique ###

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Classe de stockage

Indications

diverses

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

107-98-2 1-methoxy-2-propanol

EU WEL	100,000	ppm	-
DEU WEL	370,000	mg/m³	2 (I); DFG; EU; Y

5989-27-5 d-limonene

	DEU	WEL	5,000	$\rm mL/m^3$	-
Γ	DEU	WEL	28,000	g/m³	2 (II); DGF

34590-94-8 (2-methoxymethylethoxy) propanol

DEU	WEL	310,000	mg/m³	-
DEU	WEL	50,000	ml/m³	1 (I); DFG; EU

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié: Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile ou Caoutchouc fluoré Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire

Lunettes de protection hermétiques.

Protection corporelle

Vêtements de protection antistatiques et ignifuges

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide Couleur limpide

Odeur légèrement aromatique

min max

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

03.05.18 N° de **Date** l'article d'émission: 5 / 10 (03.05.18) Version Page

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Point de fusion/point de

congélation

Point éclair/plage d'inflammabilité Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

1 Vol %

49 °C

36,5 Vol %

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

128 mbar Tension de vapeur Densité ca.

0,99

g/ml

Valeur pH

Viscosité dynamique de Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de Viscosité cinématique à

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

20 °C

10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts acides forts Base forte

10.6 Produits de décomposition dangereux

107-98-2	1-metho	oxy-2-propanol					
	par voie orale	DL50	Rat	5000,000	mg/kg	-	
	nar inhalation	T.C50	Rat	6 000	ma/1	(4h)	

13500,000 DL50 dermique Lapin mg/kg

5989-27-5

oa-iimon	ene					
par voie orale	DL50	Rat		4400,000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin	>	5000,000	mg/kg	-

noly (ethylene oxide) mono-2-propylhentyl ether

poly (cc						
par voie orale	DL50	Rat	>	700,000	mg/kg	-

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de l´article						Date d'émission:	03.05.18		
Version		5 (03.0	05.18)		Page			6 / 10	
	dermique	DL50	Lapin	>	2000,000	mg/kg	-		
34590-94-8	3 (2-meth	hoxymethylethox	(y) propanol						
	DL50	par voie orale	Rat		5140,000	mg/kg	-		
	DL50	dermique	Lapin		9510,000	mg/kg	-		

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
En cas d'inhalation
Ingestion
Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

107-98-2	1-methoxy	2-propanol						
		LC50	poissons	>	4000,000	mg/l	(96h)	
	1							
		EC50	Daphnia magna (puce d'eau		23300,000	mg/l	(48h)	
5989-27-5	d-limonene							
		LC50	poissons		20,000	mg/l	-	
110-42-9	10-42-9 methyl decanoate							
		LC50	poissons		1700,000	mg/l	(48h)	
		EC50	Daphnia magna (puce d'eau		1,100	mg/l	(48h)	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique Classe de risque pour le milieu aquatique Numéro de catalogue Remarques générales

3

Indications diverses Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.2 Persistance et dégradabilité

Facteur de bioconcentration

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de Date 03.05.18

l'article d'émission:

Version 5 (03.05.18) Page 7 / 10

Effets toxiques sur l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080111 Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matieres apparentees aux peintures

IMDG, IATA PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 3 IMDG 3 IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes

Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

<u>Transport par voie terrestre</u>

Code: ADR/RIDF1Classe de danger30Etiquette de danger ADR3Quantités limitées5L

Conditionnement: Instructions P001 - IBC03 - LP01 - R001

Conditionnement: Dispositions particulières PP1
Réglementations particulières pour le MP19

conditionnement groupé

Réservoirs mobiles: Instructions

Réservoirs mobiles: Dispositions TP1 - TP29

particulières

Codification réservoirsLGBFRestriction concernant les tunnelsD/E

Remarques

EQ E1

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

 N° de
 Date
 03.05.18

 l'article
 d'émission:

 Version
 5 (03.05.18)
 Page
 8 / 10

Dispositions particulières 163 - 640E - 650

Transport par voie fluviale

Etiquette de danger Quantités limitées Transport autorisé Equipement nécessaire

Aération Remarques FO

Dispositions particulières

Transport maritime

Numéro EmS F-E, S-E Dispositions particulières 163 - 223 - 955

Quantités limitées 51

Conditionnement: Instructions P001 - LP01
Conditionnement: Dispositions particulières PP1
IBC: Instructions IBC03

IBC: Instructions IBC
IBC: Réglementations Instructions réservoirs IMO Instructions réservoirs UN T2

Instructions réservoirs Dispositions TP1 - TP29

particulières

Stowage and segregation category A

Properties and observations

Remarques

EQ E1

Transport aérien

 Hazard
 flammable liquid

 Passenger
 309 (60L)

 Passenger LQ
 Y309 (10L)

 Cargo
 310 (220L)

 ERG
 3L

Remarques

EO

Special Provisioning -

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]

Autres informations, restrictions et dispositions légales

<u>Allemagne</u>

Classe de stockage Classe de risque pour le milieu aquatique

3

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

 N° de
 Date
 03.05.18

 l'article
 d'émission:

 Version
 5 (03.05.18)
 Page
 9 / 10

Numéro de catalogue Décret relatif aux défaillances Indications relatives à une limitation de la durée de travail Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

<u>Suisse</u>

Teneur en VOC [%] ~ 87 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales Federal Regulations State Regulations

<u>Japon</u>

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP) H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations diverses

Les informatrions sont fondrées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indictions c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirés et les vérifier expérimentaux. Pour ces raison nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH

50 051 - Nettoyeur pour pinceaux

N° de		Date	03.05.18
l´article		d'émission:	
Version	5 (03.05.18)	Page	10 / 10

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses